Le respect de la biosécurité dans les missions du mandat sanitaire

Catalogue 2017

Dates pressenties : du 18 septembre 2017 au 15 novembre 2017

Durée : ½ journée (9H-13H)

Lieu : 15 régions
Public :
Vétérinaires mandatés.

Taille du public : entre 10 et 25 vétérinaires mandatés selon la région

Formateurs pressentis :
La formation est animée par un binôme de formateurs sélectionnés par le ministère chargé de l'agriculture et par le Groupement Technique Vétérinaire (GTV):
- un médecin vétérinaire praticien adhérant proposé par le GTV,
- un médecin vétérinaire des services vétérinaires.

Responsables pédagogiques :
Hajer Kilani, DGSV
Salma Zargouni, DGSV
Mohamed Naceur Baccar, CNVZ
Mohamed Nejib Bouslema, GTVT

Maitre d'ouvrage : Formation organisée par la Direction Générale des Services Vétérinaires, le Centre National de Veille Zoosanitaire et le Groupement Technique Vétérinaire de Tunisie dans le cadre du programme de formation continue des médecins vétérinaires mandatés

Contexte :

Dans un contexte sanitaire national et régional caractérisé par un risque d'introduction de maladies transfrontalières (Fièvre de la vallée du Rift (FVR), Fièvre aphteuse (FA), Blue Tongue (BT), Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP), Peste des Petits Ruminants (PPR)) et par la persistance et la propagation des maladies déjà existantes (FA, brucellose, clavelée, BT, tuberculose....), la biosécurité reste plus que jamais un outil incontournable de prévention et de gestion des maladies animales.
Les mesures de biosécurité servent en effet à éviter l'entrée d'agents pathogènes dans un élevage et à prévenir leur diffusion au sein d'un troupeau et dans d'autres exploitations et à prévenir l'infection de l'homme.
Le médecin vétérinaire mandaté (MVM), par le contact direct avec les éleveurs et étant donné la fonction d'encadrement sanitaire et de conseil qu'il occupe et par le maillage du territoire qu'il assure, est en première ligne pour détecter les maladies contagieuses, jouant ainsi un rôle majeur dans la détection, la gestion et la limitation de la propagation de la maladie mais a aussi un rôle de premier plan à tenir en termes de conseils et d'informations pour l'amélioration de la biosécurité en élevage.
Cette formation s'inscrit dans le cadre d'un Partenariat Public Privé en vue de renforcer et consolider les compétences des médecins vétérinaires mandatés dans l'exercice de leurs missions.

Objectif général :

A l'issue de cette formation, les médecins vétérinaires mandatés seront capables d'identifier les mesures de biosécurité et de les mettre en application dans le cadre de l'exercice de leurs missions

Objectifs pédagogiques :
A l'issue de la formation, le MVM aura la capacité de :
1. Connaitre les principes de base de BS dans le cadre du mandat sanitaire
2. Connaitre et éviter les comportements à risque selon le contexte sanitaire national et régional
3. Appliquer et adapter les mesures de BS dans l'exercice du MS

Contenu :
La séquence de formation s'articule autour de(s) :
- Un rappel du contexte zoo sanitaire national, régional et international
- Sources d'introduction et de propagation des maladies (à l'échelle nationale, régionale et internationale)
- Notions de biosécurité afférentes aux sources d'introduction et de propagation des maladies
- Règles de bonnes pratiques et de bonnes conduites zoo sanitaires (médecins vétérinaires et éleveurs)

Méthodes pédagogiques : exposés, témoignages, travaux dirigés, échanges entre les participants et avec les formateurs .